

# LA PRIMO-LICENCE

## Qu'est-ce que la primo-licence ?

La primo-licence est une **licence club annuelle** qui permet de bénéficier de 4 mois offerts. Elle doit être demandée par une personne physique non-licenciée depuis au moins 20 mois (= qui n'a pas eu de licence depuis le 31 décembre 2020) et qui demande une licence entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 décembre 2022.

La FFVoile a fait évoluer son dispositif en 2022 pour le rendre accessible à davantage de licenciés puisque pour rappel auparavant la Primo-Licence était uniquement accessible pour les personnes n'ayant pas été titulaires d'une licence club FFVoile depuis au moins 5 ans.

Sur le document, rien ne permet de différencier une primo-licence d'une licence club.



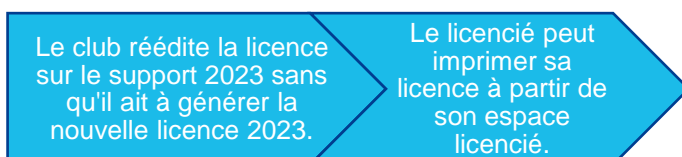
## Comment obtenir une primo-licence ?

### Process

#### Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 décembre 2022



#### A partir du 1er janvier 2023



## Obligations médicales

Age au moment de la prise de licence	Jusqu'à l'année des 17 ans incluse	Année des 18 ans		Année des 19 ans et après
		Avant l'anniversaire	Après l'anniversaire	
Licence	Jeune	Jeune	Jeune	Adulte
Médical	Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate)	Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate)	<u>Présentation d'un certificat médical afin d'obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4) <u>Pour les autres types de pratique, la Licence Club Pratiquant suffit</u> et aucun document médical n'est exigé.	<u>Présentation d'un certificat médical afin d'obtenir une Licence Club Compétition</u> (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4) <u>Pour les autres types de pratique, la Licence Club Pratiquant suffit</u> et aucun document médical n'est exigé.

## Prix d'une primo-licence

La primo-licence est valable 16 mois maximum (du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023) dont 4 mois offerts :

- Primo-licence jeunes : **30 €** (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Primo-licence adulte : **60 €** (pratiquant ou compétition)

Au moment de la prise de la primo-licence, le licencié ne paiera donc par anticipation, que le prix de la licence 2023.

## Quelques informations importantes

Toute **demande éventuelle d'annulation de Primo licence** (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, **avant le 23/12/2022**.

Après cette date, **aucune annulation de Primo licence ne sera possible** (exercice comptable 2022 clos).

La primo-licence ne donne pas droit à l'attribution de voix sur l'année N, au contraire de celle délivrée pour l'année N+1.

Les primo-licences ne doivent pas être renouvelées sur l'année N+1, le logiciel de la FFVoile le faisant automatiquement.

## Contact

Service licences : [licences@ffvoile.fr](mailto:licences@ffvoile.fr)